

93.099

Delegation Efta/Europäisches Parlament. Bericht

Délégation AELE/Parlement européen. Rapport

Kategorie V, Art. 68 GRN – Catégorie V, art. 68 RCN

Bundi Martin (S, GR), vice-président de la délégation, et **Kündig** Markus (C, ZG), président de la délégation et conseiller aux Etats, présentent au nom de la Délégation suisse auprès du Comité de parlementaires des Etats de l'AELE et chargée des relations avec le Parlement européen sur les activités en 1993 le rapport écrit suivant (*deutscher Wortlaut siehe Amtliches Bulletin des Ständerates, Sommersession 1994*):

1. Introduction

La Délégation suisse auprès du Comité de parlementaires des Etats de l'AELE et chargée des relations avec le Parlement européen vous soumet son rapport sur les activités de l'année écoulée. En 1993, environ 17 manifestations ont été organisées (le calendrier des séances figure en annexe). Ce nombre englobe aussi les séances de la Délégation AELE/Parlement européen (PE) lors des sessions parlementaires à Berne, assurant l'information mutuelle entre les deux sections AELE et PE de la délégation.

2.1 Les principaux événements de l'année rapportée

La décision du 6 décembre 1992 du peuple et des cantons de ne pas approuver l'Accord sur l'Espace économique européen (EEE) a eu pour conséquence directe de renoncer à la vice-présidence du Comité de parlementaires des pays de l'AELE (ci-après «Comité AELE»), qui aurait dû revenir à la Suisse en juin 1993. Cette décision a été prise dans le même état d'esprit que celle du Conseil fédéral, qui a renoncé à la présidence du Conseil des ministres de l'AELE au 1er semestre 1993.

Une autre conséquence notable est la division du Comité AELE. L'«ancien» comité, dont la Suisse est membre à part entière, traitera essentiellement des affaires internes propres à l'AELE et de ses relations avec les pays tiers. Le «nouveau» comité, dans lequel la Suisse aura le statut d'observateur, sera chargé de suivre les affaires relatives à l'EEE. Il formera le pilier AELE au sein du Comité parlementaire mixte de l'EEE, prévu par l'Accord EEE, avec une délégation du PE. La Suisse y obtiendra également le statut d'observateur.

2.2 Plan du rapport

Comme dans les précédents rapports, nous regroupons les activités du comité selon leur nature:

- Rencontres avec les représentants du PE dans le cadre bi- et multilatéral
- Réunion conjointe entre le Comité AELE et le Conseil des ministres des pays de l'AELE
- Colloques interparlementaires avec les représentants des Etats d'Europe centrale et orientale

2.3 Composition de la délégation

En 1993, la délégation était composée des membres suivants (*en italique: membres du Comité AELE*):

Conseil national: Bundi (vice-président de la délégation et président de la section PE), Béguelin, Frey Claude, *Loeb François (dès septembre 1993)*, Nabholz (dès septembre 1993), Oehler, Reimann Maximilian, *Segmüller, Vollmer, Wyss Paul (jusqu'en septembre 1993)*.

Conseil des Etats: *Kündig* (président de la délégation), Cavadini Jean, *Gadient, Jagmetti*, Onken, Petitpierre.

Pour les deux prochaines années (1994 et 1995), les président et vice-président de la délégation seront M. Loeb François, conseiller national, et M. Cavadini Jean, conseiller aux Etats. Au mois de septembre, M. Wyss Paul a présenté sa démission. Les membres de la délégation regrettent cette décision et le remercient de son engagement au sein de la délégation et au sein du Comité AELE.

3. Rencontres avec les représentants du PE

3.1 Relations bilatérales (section PE)

La 12e réunion interparlementaire avec la Délégation du PE pour les relations avec la Suisse a eu lieu à Flims les 28 et 29 mai 1993.

Cette réunion a permis aux parlementaires européens de s'informer sur la situation de l'après-6 décembre 1992 et de mieux comprendre les raisons du refus populaire.

Les autres thèmes de la réunion furent:

- la coopération transfrontalière, où l'exemple de la Regio Basiliensis fut particulièrement étudié;
- la recherche: les membres de la Délégation suisse ont souligné l'importance d'une participation de notre pays au 4e programme de recherche de l'Union européenne;
- l'imputation des coûts d'infrastructure liés aux problèmes de transport et d'environnement. Les participants se sont aussi préoccupés des obligations réciproques liées à la réalisation de l'Accord sur le transit.

Alors que le président de la Délégation du PE, M. Porrzini, se montre bien informé et très intéressé par les affaires de notre pays, ceci ne semble pas être le cas de quelques membres de la délégation. En outre, le peu de participation de la Délégation du PE (3 membres – sur un total de 10 – et 2 suppléants) est à déplorer.

Le 15 novembre 1993, M. Porrzini a rencontré M. Bundi à Coire, dans le but de développer davantage les contacts entre les deux délégations. Au cours de leurs entretiens, M. Porrzini a exprimé son soutien à l'ouverture de négociations bilatérales entre la Suisse et l'Union européenne.

La prochaine réunion bilatérale aura lieu au Luxembourg les 7 et 8 avril 1994. Ce sera la dernière réunion de l'actuelle législature du PE, avant les élections qui se dérouleront au mois de juin.

3.2 Relations multilatérales (Comité parlementaire mixte de l'EEE)

En vue de l'application de l'Accord sur l'EEE, une réunion préparatoire du Comité parlementaire mixte de l'EEE (ci-après «Comité EEE») a eu lieu au mois de juin 1993 à Bergen. La Délégation du PE était conduite par son président, M. Klepsch. Le Comité AELE a soutenu la Suisse pour qu'elle obtienne le statut d'observateur au sein du Comité EEE. La Délégation du PE n'ayant pas manifesté d'opposition, ce statut devrait être entériné lors de la première réunion du Comité EEE, les 24 et 25 janvier 1994 à Bruxelles.

Le Comité EEE comptera 66 membres (33 parlementaires de l'AELE et 33 du PE). Les 6 sièges qui auraient dû être attribués à la Suisse, de même que les deux sièges prévus pour la Principauté du Liechtenstein – aussi longtemps que notre voisin ne pourra appliquer l'Accord sur l'EEE –, sont répartis parmi les autres délégations de l'AELE de la façon suivante:

- la Suède et l'Autriche: 8 sièges (+2);
- la Finlande: 7 sièges (+2);
- la Norvège: 6 sièges (+1);
- l'Islande: 4 sièges (+1).

(Une fois que la Principauté du Liechtenstein sera en mesure d'appliquer l'Accord sur l'EEE, la Finlande et l'Islande lui restitueront respectivement un siège).

Lors de la discussion sur le règlement du Comité EEE, l'article définissant le type de majorité qualifiée pour l'adoption des résolutions a été très controversé. La solution retenue est la majorité des deux tiers. Cette solution assure une approbation massive du Comité EEE, mais présente un certain danger de blocage. Aucun des deux plus importants groupes politiques présents au Comité EEE, à savoir socialiste et conservateur, ne réunit à lui seul les 45 voix nécessaires.

Dans l'immédiat, cette question ne concerne pas la Suisse, mais elle exercera une influence sur le fonctionnement du Comité EEE et du «nouveau» Comité AELE. La notion d'appartenance nationale pourrait être alors dépassée, au profit de l'appartenance à un groupe politique – ce qui est déjà le cas au sein du PE. Un signe avant-coureur de cette éventualité est la décision, prise à Bergen, de former trois groupes politiques (conservateur, socialiste et libéral) dans le cadre du Comité AELE. Ces groupes ont exprimé le souhait de coopérer avec leurs homologues respectifs du PE. Les parle-

mentaires suisses devraient être également invités à participer à leurs séances.

4. Réunion conjointe entre le Comité AELE et le Conseil des ministres des pays de l'AELE

Après une interruption d'une année et demie, le comité a à nouveau eu l'occasion de se réunir avec le Conseil des ministres des pays de l'AELE à Vienne le 16 décembre 1993.

Les points principaux de la discussion furent l'entrée en vigueur de l'Accord sur l'EEE au 1er janvier 1994, ainsi que les relations des pays de l'AELE avec les pays tiers, notamment les pays d'Europe centrale et orientale.

Si de nombreux participants sont tombés d'accord pour affirmer que l'AELE a encore un avenir malgré les procédures de négociation d'adhésion à l'Union européenne de 4 pays de l'AELE, très peu sont d'avis qu'un élargissement de l'AELE aux pays d'Europe centrale et orientale soit, dans l'immédiat, souhaitable. Par contre, la majorité des membres présents estime qu'il est un devoir de l'AELE de poursuivre ses efforts de coopération avec ces pays.

5. Colloques interparlementaires avec les représentants des Etats d'Europe centrale et orientale

En 1993, le comité a organisé deux colloques interparlementaires à Genève. Le but de ces colloques est de privilégier le dialogue politique. Une discussion s'est engagée pour instituer une coopération interparlementaire.

Le premier a eu lieu les 21 et 22 avril avec les pays d'Europe centrale et orientale qui ont signé un accord de libre-échange avec les Etats de l'AELE, à savoir la Hongrie, la Bulgarie, la République tchèque, la Pologne, la Roumanie et la République slovaque. Le deuxième s'est tenu les 18 et 19 octobre et a réuni les pays ayant signé une déclaration de coopération, comme les Etats baltes (Estonie, Lituanie et Lettonie), la Slovénie et l'Albanie. Les déclarations de coopération favorisent l'expansion et la libéralisation des relations commerciales des pays en question avec les Etats membres de l'AELE.

6. Conclusion

L'octroi du statut d'observateur et la poursuite des relations bilatérales avec le PE permettent à la délégation suisse d'éviter l'isolement au sein de l'AELE et du PE.

En sus des contacts officiels, surtout dans le cadre des relations avec le PE, il est plus que jamais important de développer et de soigner les contacts, tant personnels qu'au niveau des groupes politiques des Chambres fédérales et du PE.

Pour l'ensemble des activités de l'année, la délégation remercie le Conseil fédéral, ainsi que tous les collaborateurs du Département fédéral des affaires étrangères et du Département fédéral de l'économie publique à Berne, à Genève et à Bruxelles pour leur engagement et leur collaboration.

Annexe

15 janvier 1993

Séance du Comité directeur («Agenda Committee»), Genève.
1er au 4 mars 1993

42e session du Conseil nordique à Oslo: M. Kündig est le délégué officiel du Comité de parlementaires des Etats de l'AELE.

4 mars 1993

Séance de la délégation AELE/PE à Berne.

8 mars 1993

30e séance du Comité des parlementaires des Etats de l'AELE;

2e séance du groupe de travail sur les affaires budgétaires;

2e séance du groupe de travail sur l'environnement;

séance du groupe de travail sur la pêche, les produits agricoles et transformés.

(Ces séances ont lieu à Genève).

7 avril 1993

Séance de la Délégation AELE/PE à Berne.

21/22 avril 1993

Deuxième colloque interparlementaire avec les pays d'Europe centrale et orientale (Bulgarie, République tchèque, Hongrie, Pologne, Roumanie, République slovaque) à Genève.

16/17/18 mai 1993

Séance du Comité directeur et réunion du Kangaroo Group à Reykjavik.

28 et 29 mai 1993

12e rencontre interparlementaire Suisse/Parlement européen à Flims.

17 juin 1993

Séance de la Délégation AELE/PE à Berne.

28/29/30 juin 1993

31e séance du Comité de parlementaires des Etats de l'AELE; séance du groupe de travail sur la pêche, les produits agricoles et transformés;

première rencontre informelle du Comité parlementaire mixte de l'EEE à Bergen, Norvège.

15/16 septembre 1993

Séance du Comité directeur;

3e séance du groupe de travail sur l'environnement;

séance du groupe de travail sur la pêche, les produits agricoles et transformés à Strasbourg.

28 septembre 1993

Réunion de la Délégation parlementaire AELE/PE à Genève.

18 et 19 octobre 1993

32e séance du Comité de parlementaires des Etats de l'AELE;

4e séance du groupe de travail sur l'environnement;

4e séance du groupe de travail sur le budget;

séance du groupe de travail sur la pêche, les produits agricoles et transformés;

3e colloque interparlementaire avec les pays d'Europe centrale et orientale (Etats baltes, Albanie, Slovénie) à Genève.

2 décembre 1993

Réunion des chefs des délégations AELE à Bruxelles.

7 décembre 1993

Réunion de la Délégation parlementaire AELE/PE à Berne.

15 décembre 1993

Réunion de la Délégation parlementaire AELE/PE à Berne.

16 et 17 décembre 1993

33e réunion du Comité de parlementaires des Etats de l'AELE; 9e réunion conjointe avec le Conseil des ministres des pays de l'AELE;

séance du groupe de travail sur la pêche, les produits agricoles et transformés à Vienne.

Antrag der Kommission

Kenntnisnahme vom Bericht

Proposition de la commission

Prendre acte du rapport

Angenommen – Adopté

Au den Ständerat – Au Conseil des Etats

94.006

Zolltarifrische Massnahmen 1993/II Tarif des douanes. Mesures 1993/II

Bericht und Beschlussentwurf vom 19. Januar 1994 (BBl I 1115)

Rapport et projet d'arrêté du 19 janvier 1994 (FF I 1096)

Kategorie V, Art. 68 GRN – Catégorie V, art. 68 RCN

Mühlemann Ernst (R, TG) unterbreitet im Namen der Aussenpolitischen Kommission (APK) den folgenden schriftlichen Bericht:

Der Bundesrat erstattet der Bundesversammlung gemäss Artikel 9 Absatz 1 des Zolltarifgesetzes vom 9. Oktober 1986 halbjährlich über die Massnahmen Bericht, die er in Anwendung der in diesem Gesetz enthaltenen Befugnisse getroffen hat. Es handelt sich dabei um die vorläufige Anwendung verschiedener Massnahmen; die Bundesversammlung hat zu entscheiden, ob die getroffenen Massnahmen in Kraft bleiben, ergänzt oder abgeändert werden sollen.

Delegation Efta/Europäisches Parlament. Bericht

Délégation AELE/Parlement européen. Rapport

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1994
Année	
Anno	
Band	I
Volume	
Volume	
Session	Frühjahrssession
Session	Session de printemps
Sessione	Sessione primaverile
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	13
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	93.099
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	16.03.1994 - 08:10
Date	
Data	
Seite	410-411
Page	
Pagina	
Ref. No	20 023 795

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.